

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 14 Mars 2014

Sous la présidence de Mme Nicole PAUL, Maire, en présence de M.FX LOUVEAU, Trésorier.

Présents : S.BINET P.CATELAIN G.GUERET V.HOULLEGATTE P. LECHÂTREUX N.LEMIERE
P.VALOGNES M.VAUTIER

Absents excusés : A. DEBRIX pouvoir P. VALOGNES

Secrétaire de séance : N.LEMIERE.

Ouverture de la séance à 20h35 en présence de Mr FX Louveau, Percepteur.

Après lecture faite par Valérie Houllegatte, le compte rendu est adopté à l'unanimité et les registres sont émargés par les présents.

Ordre du Jour :

- ✓ Finances : Vote du compte administratif 2013, Demandes de subventions, Informations diverses.
- ✓ Administration Générale : Organisation élections. Informations diverses.
- ✓ Urbanisme : Délibération sur PC déposé, Informations diverses.
- ✓ Affaires et délibérations diverses.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 Après l'exposé du Compte Administratif 2013 par Monsieur LOUVEAU et conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Paul Valognes, doyen du conseil, le Compte Administratif 2013 est adopté à la majorité (8 pour -1 abstention).

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat 2013	109.935,03€	148.330,18€	+38.395,15€
Excédent 2012 reporté			+59.019,43€
Résultat Fonctionnement			+97.414,58€

Investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat 2013	68.250,49€	107.130,92€	+38.880,43€
Déficit 2012 reporté			-18.518,40€
Résultat Investissement			20.362,03€

Résultat Global de l'Année 2013: + 117.776,61€ (Fonctionnement – Investissement)

Restes à réaliser sur Investissements 2013 : 6.270€

-1.500€ sur C/2183 pour logiciel comptable

-770€ sur C/2313 pour

-4.000€ sur C/2315 pour les travaux de voirie. (busage et maîtrise d'œuvre du Conseil Général)

M.LOUVEAU commente les comptes pour 2013:

C'est un bon résultat ; la capacité d'autofinancement nette est confortable : 91€/habitant.

Les charges de fonctionnement bien qu'ayant augmenté (revalorisation des salaires) sont maîtrisées et les recettes ont progressé avec la récupération de la TVA sur les investissements, les recettes fiscales qui augmentent par la revalorisation des bases et les dotations en fonction des investissements réalisés.

Demandes Subventions:

Refusées à la majorité : Conseil général pour l'aide aux jeunes 0,23€/hab (7 contre 2 abstentions 1 pour) / Conseil général pour le fond de solidarité logement 0,60€/hab (8 contre 2 abstentions)

Accordées à l'unanimité : selon la règle des 8€/jeune de moins de 18 ans Funky Danse du Val de Saire pour 6 jeunes : **48€**, Tennis St Pierrais pour 2 jeunes : **16€**
et reconduction pour l'Amicale Laïque des écoles publiques de St Pierre Eglise **50€**.

ADMINISTRATION GENERALE

-Organisation des élections : Tableaux des permanences.

-Pour la parcelle B 584 à St Pierre d'Arthégglise il est décidé, si le locataire des terres communales l'accepte, de passer une convention de mise à disposition libre et gratuite pour permettre à la commune de la récupérer immédiatement en cas d'implantation d'éoliennes.

- Abri de Bus à l'Eglise ; la livraison a pris du retard, mais devrait se faire sous quinzaine. (Rappel : le coût est intégralement pris en charge par le Conseil Général)

VOIRIE

-Les panneaux de limitation de vitesse à 70 ont été installés sur la route du Vast mais que dans le sens Le Vast-Fourquette comme l'indique l'arrêté. Mme le Maire a réclamé auprès de la DRD et du Conseil Général que cela soit modifié pour que ce soit dans les deux sens afin de sécuriser l'accès venant de Sauxtours.

- 2 Buses transversales rue de Sauxtours et au Gris Pré ont du être débouchées par la Sté HANNOT pour un coût de 1177€ TTC afin qu'elles puissent remplir leur rôle.

- Chasse des Campagnes : Lors des intempéries la chasse a été très inondée provoquant chez le riverain un dysfonctionnement de son assainissement autonome ; après une visite du SPANC une solution palliative a été installée ; Il sera fait un curage des creux sur une bonne longueur et le busage de l'entrée du champ en attendant une solution pérenne.

URBANISME

PC de M. et Mme ROBILLIARD parcelle A622 hameau Dudevie. Le CU ayant été refusé au seul titre d'être hors zone urbanisée, le conseil peut délibérer pour accorder le PC en motivant sa décision.(Article 111-2, alinéa 4 du code de l'urbanisme)

Le conseil décide à la majorité (9 pour et 1 abstention)

d'accepter le PC de M. et Mme ROBILLIARD n° 05059614Q0001 au titre que ce projet :

- 1) est situé dans un hameau comprenant déjà 16 habitations.
- 2) se situe entre les habitations n°3 et n°7
- 3) le terrain est desservi par la voirie communale.
- 4) a fait l'objet d'une étude préalable du sol et des filières d'assainissement réclamée par le SPANC communautaire qui a prononcé un avis favorable.

Le Conseil demande à ce que la haie bordant la parcelle côté route soit redressée afin de ne pas empiéter la largeur de la voie publique et que l'ouverture soit bien dégagée pour la visibilité.

INFORMATIONS DIVERSES

-Mme Le Maire indique qu'elle a organisé la veille un repas pour remercier, au nom de la commune, les bénévoles qui depuis 2 ans participent aux travaux de busage en évacuant la terre pendant plusieurs jours par tous les temps.

- Mme le Maire remercie les conseillers de leur implication pendant le mandat.

Fin de la séance à 22h
